

2013643

NASS&WIND
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 000 €
Siège social : Le Vergier - 56530 GESTEL
440 177 673 RCS LORIENT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mil dix
Le vingt six novembre

Mme Nathalie LE MEUR, agissant en qualité de Président de la société *NASS&WIND*, société par actions simplifiée au capital de 40.000.000 €, dont le siège social est situé au lieudit « Le Vergier » à GESTEL (Morbihan), identifiée sous le n°440 177 673 RCS LORIENT,

A pris les décisions suivantes en vertu des dispositions de l'article 4 des statuts :

PREMIERE DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président, après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le transfert du siège social intervient sur décision du Président, sous réserve de ratification par la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires, décide de transférer le siège social de GESTEL (Morbihan) lieudit « Le Vergier » à :

LORIENT (Morbihan)
ZAC Presqu'île de Kéroman
rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves
« Village Entreprises »

à compter de ce jour et sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision collective des associés.

DEUXIEME DECISION : MISE A JOUR DES STATUTS

En conséquence de la première décision ci-dessus, le Président décide, sous la même réserve, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à : LORIENT (Morbihan) - ZAC Presqu'île de Kéroman - rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves - « Village Entreprises ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION : POUVOIRS – FORMALITES

Le président décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses décisions à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Nathalie LE MEUR
Président

